

Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causam servitis hujus apostolica cathedra doctrinis innixi. (Bref de Pie IX à la Liberté.)
La presse est une Œuvre pie d'une utilité souveraine. (Pie IX.)
Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter tis monitis adhaerere quae ab hac Sancta Sede catholice scriptoribus sunt tradita. (Bref de Léon XIII à la Liberté.)

LA LIBERTE
journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

Table with subscription rates for Switzerland, France, Belgium, Germany, Austria, Italy, Spain, England, Holland, and USA. Columns: Trois mois, six mois, un an.

Rédaction et Expédition
BUREAUX : 10, Grand'Rue, 10, à Fribourg
La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : Grand'Rue, 10, à Fribourg.
Prix de la ligne ou de son espace : 15 cent.
Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
Lettres et argent franco.

VOTATION DU 26 NOVEMBRE

RÉSULTATS DES CANTONS

Table showing election results for various cantons (Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Schwyz, Obwald, Nidwald, Glaris, Zoug, Fribourg, Soleure, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Schaffhouse, Appenzell, Saint-Gall, Grisons, Argovie, Thurgovie, Tessin, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève) with columns for Oui and Non.

CANTON DE FRIBOURG

Table showing election results for the Canton of Fribourg (Sarine, Singine, Gruyère, Lac, Glâne, Broye, Veveysse) with columns for Oui and Non.

CHEFS LIEUX DE DISTRICTS

Table showing election results for district capitals (Fribourg, Châtel-Saint-Denis, Estavayer, Romont, Bulle, Morat, Tavel) with columns for Oui and Non.

AUTRES RÉSULTATS INTÉRESSANTS

Table showing election results for other interesting locations (Treyvaux, Guin, La-Roche, Charmey, Semsales, Gruyères, Chiètres, Saint-Aubin, Planfayon-Zumholz, Matran, Corminboeuf, H. Gruyère, Cercle d'Echallens, Sion, Soleure (ville)).

Nous serons, pour aujourd'hui, sobre de réflexions, laissant la parole aux chiffres ci-dessus, qui contiennent de grandes leçons.

Après les désaveux réitérés et toujours plus amers que le peuple suisse a infligés coup sur coup à ses représentants aux Chambres fédérales, nous espérons que ceux-ci comprendront qu'ils se sont engagés, depuis un an surtout, dans une voie dangereuse et sans issue. Le peuple a le bon sens pratique et n'a pas le discernement des hommes; il prend volontiers ses représentants dans les nuances avancées, mais il ne veut pas d'une politique radicale, dans le sens de la majorité de la représentation. C'est là une inconséquence, si l'on veut; mais après tout, c'est aux mandataires du peuple à faire la volonté du peuple, et non pas à celui-ci à subir le joug de ses députés.

On vit au Palais fédéral, dans une atmosphère factice, mélange de théories en l'air et d'intérêts égoïstes. On ne se met pas assez en harmonie avec les vœux et les préoccupations du peuple des vingt-deux cantons. De là des mécontentements trop justifiés dans les populations qui pâtissent des fautes de législateurs fédéraux; de là aussi des mécomptes pour ces derniers, qui voient renverser dans un jour de vote des combinaisons péniblement élaborées.

Le peuple suisse a déclaré hier, par un vote écrasant, qu'il veut la tolérance et la paix confessionnelle. On avait tout fait pour exciter un mouvement hostile des protestants contre les catholiques. C'était la base d'opération du fameux comité central, qui siégeait à Soleure, sous l'active présidence de M. Vigier. Que n'a-t-on pas dit contre le clergé, contre l'Eglise et contre les ultramontains? Quelles calomnies n'a-t-on pas propagées? Avec quelle complaisance n'a-t-on pas puisé dans les livres de ceux qui ne croient pas à la vertu de Luther, à la pureté de Mélanchthon, à la continence d'Henri VIII? On a inspecté tous les cimetières, découpé des citations dans les Mandements, dans les catéchismes, dans le Syllabus, et tout cela pour nous rendre odieux à nos concitoyens du culte réformé et leur persuader que nous les haïssons et que nous leur voulons du mal.

Grâce à Dieu, les populations protestantes ont su résister à ces odieuses et anti-patriotiques provocations. Elles ont su comprendre que notre cause est leur cause, que c'est la cause du christianisme qui se débat en ce moment contre les entreprises du nihilisme religieux et de l'athéisme social. Elles ont vu, en nous, et elles ont eu raison, des alliés et non pas des ennemis. Elles ont compris que la Suisse a d'autres dangers plus grands que la présence dans l'école de quelques institutrices qui récitent le chapelet pour demander à Dieu la force de se dévouer sans réserve à l'éducation de l'enfance.

Si les représentants du peuple savent comprendre la leçon que le peuple leur a donnée hier, ils renonceront à porter la lutte religieuse sur le terrain scolaire, où règne en ce moment la tolérance, comme l'ont proclamé hier, par leur vote, les pères de famille.

La votation du 29 novembre signifie encore que le peuple suisse n'est pas près de livrer à un pouvoir central et trop éloigné de son contrôle la direction des écoles publiques. On veut, et l'on a raison, que les communes aient encore une influence prépondérante dans le choix du maître et dans la direction de l'enseignement; on veut que l'école reste encore sous l'action des autorités cantonales, mieux placées pour con-

naître la diversité des besoins et des aspirations et y faire droit; on veut surtout que l'école reste chrétienne et qu'elle ne serve pas aux libres penseurs et à la franc-maçonnerie pour faire des expériences sur l'âme de nos enfants. Ces âmes sont d'un prix trop grand et d'une délicatesse trop susceptible, pour être froissées par des maîtres qui ne croient pas en Dieu.

Le principe de la souveraineté cantonale dans l'école s'est affirmé avec une énergie que les plus optimistes n'auraient point osé espérer. Plus de 140,000 voix de majorité sur l'ensemble de la Suisse! C'est la même majorité qui a accepté la révision de 1874, mais cette majorité est retournée. Sur les 25 Etats Suisses, quatre seulement ont accepté l'arrêté scolaire (3 cantons et un demi-canton) et 21 l'ont rejeté (18 cantons et un demi-canton). Et parmi les cantons rejetants nous trouvons les plus importants par la population, ceux qui jusqu'ici ont eu l'influence prépondérante sur la politique fédérale: Zurich, Berne, Argovie, Vaud, St-Gall. Plus imposante manifestation pouvait-elle se faire contre le parti centralisateur!

NOUVELLES SUISSES

Berne, 26 novembre.

Malgré la pluie qui tombe à torrents, c'est une belle journée que le 26 novembre, ce mois que les Allemands appellent le mois d'hiver ou Wintermonat. Le Bundes-schulmeister est à l'eau et il peut nager tout à son aise, de l'Aar dans le Rhin, et dire adieu, en passant, à M. le Dr Joos, tout en lui apportant les salutations de MM. Schenk, Welli et Ruchonnet, si lestement désavoués par leurs cantons ou pays sujets.

A dix heures de l'avant midi, nos radicaux se sont rassemblés dans la Länggasse, pour former le cortège. A peine étaient-ils en rangs, qu'une pluie torrentielle s'est mise à tomber, pour rafraîchir les têtes échauffées. Ceci n'était que le prélude de la grande douche froide du soir. Dans son désappointement, le parti vaincu a fait un charivari devant le Casino, où se trouvaient réunis un grand nombre de ceux qui ont travaillé au rejet de l'arrêté du 14 juin.

IX

Je ne pouvais plus me taire: — Eh bien, oui, répondis-je, Tanucci avait raison. Oui, la philosophie a eu encore une fois son heure de victoire; oui, comme il le prévoyait, la fin du dernier siècle a vu la coalition des princes et des peuples contre Dieu et son Christ; oui, ils ont fait de grandes ruines, et la Croix est tombée du faite des églises dans la boue des cloaques et le sang des échafauds; oui, ces cent dernières années ont vu conjurés ensemble ou tour à tour contre l'Eglise, les Néron et les Marc-Aurèle, les Porphyre et les Galère, les Julien et les Valens; oui, nous avons revu l'ère sanglante des martyrs, et hier encore nos pontifes et nos prêtres tombaient sous les coups d'assassins pires que les bêtes du cirque, oui, le Pape est captif, et les cris menaçants que vous venez d'entendre, il les entend, depuis vingt ans, de sa prison du Vatican, où les rois sont ses geôliers. Oui, l'Eglise est insultée, dépouillée, couronnée d'épines, attachée à la croix, abreuvée d'amertume, gardée par les soldats qui se disputent ses vêtements, insultée par les princes du peuple et les scribes de la Révolution; et les ténébres sont partout, et la terre est ébranlée, et le voile du temple est déchiré par la main de la science impie, qui ne veut plus de mystères; et, sur la croix où l'on croit que l'Eglise agonise, on entend une voix plaintive qui pousse ce cri vers le ciel: « Mon Dieu! mon Dieu! m'avez-vous abandonné? »

Le Pompeien, en m'entendant, semblait se ramener: ses yeux sombres lançaient l'éclair, ses lèvres avaient un rire convulsif et satanique; il

solent pour son plus rude adversaire; mais qu'à mesure que l'autorité de Tanucci baissait à la cour et chez les grands, celle de Ligouri grandissait avec ses vertus et ses miracles, dans le peuple qui l'adorait. Dernièrement, le Vésuve, lançant dans la direction dell'Annunziata des torrents de flammes qui menaçaient d'atteindre Pagani, la bénédiction du saint avait détourné la direction de la lave, qui se précipita dans un ravin escarpé et épargna la ville.

Cette même année, au mois de mai, une sécheresse de cinq mois ayant désolé la campagne, le saint vieillard, se rendant à l'église de Nocera en procession, soutenu par ses clercs, pieds nus, une corde au cou et précédé de la croix, avait si fortement prié, si vivement porté le peuple à la pénitence, qu'il avait flechi le ciel, et qu'une pluie torrentielle avait désaltéré la terre au jour prédit. Les papes Clément XIII et Clément XIV l'avaient aimé et avaient réclamé son secours parmi les maux de l'Eglise. Ce dernier était mort miraculeusement sous sa bénédiction. Il était pauvre, il était humble, il était docte, il était grand. Il conversait avec Dieu, avec les anges et les saints; il avait son corps sur la terre, mais son âme dans le ciel. La crédulité de ce peuple m'irritait.

Je me joignis à l'assemblée. Je vis un prêtre vénérable, dont la tête penchée retombait sur sa poitrine. Il était acablé d'ans. Mais ses yeux étaient pleins de feu. Il parla des grands maux que la philosophie avait faits à l'Europe, et qui lui présageaient des maux sans nombre. Il avait, l'année précédente, adressé une lettre à M. Voltaire pour l'encourager à revenir à

Dieu, et n'en avait recueilli que la douleur d'apprendre que ce malheureux venait d'expirer dans une rage impénitente. Je prêtai l'oreille aux discours du vieillard et l'entendis qui disait en sanglotant: « Pauvre Paris! qu'es-tu devenu?... Ces désordres ne demeureront pas impunies. Malheureuse France, je te plains! Et je plains aussi tous les innocents qui seront enveloppés dans la disgrâce. Je voudrais écrire au roi Louis XV; mais que puis-je de loin, lorsque l'archevêque même de Paris et tant de saints évêques ne sont pas écoutés? Et toi, pauvre Naples! pauvre royaume! Quelle catastrophe te menace par la dernière année de ce siècle malheureux (1) ! »

Ayant achevé ce récit, qui redoublait son espoir, le philosophe de Pompéi s'arrêta et me regarda. Il attendait ma réponse. J'hésitais à la faire, par compassion pour son malheur, quand nous entendimes près de nous des voix avinées qui vociféraient des chants. C'était l'hymne à Garibaldi et autres chansons semblables où l'on célébrait la victoire de Satan sur Jéovan, et dans lesquelles s'enlre mêlaient des cris de mort à Dieu, à Jésus-Christ, au Pape, aux prêtres, à l'Eglise. Le philosophe écouta avec tressaillement ces strophes incendiaires dont se repaît à Naples le peuple du port et des carrefours, et me fixant d'un regard où brillait l'allégresse:

« Eh bien, semblait-il me dire, Tanucci n'est-il pas raison? Voilà donc où elle en est votre Eglise du Christ! »

(1) V. ces prédictions de saint Alphonse dans sa vie. (Liv. IV, chap. III et chap. X. pp. 339-342, 2^e édit. Poussielgue, 1879)

11 FEUILLETON DE LA LIBERTE

LE PHILOSOPHE

DE

POMPEI

Quasi morientes et ecce vivimus. (Paul, II. Cor. VI, 9.)

VII

Il me racontèrent alors que ce prêtre illustre avait à cette époque quatre-vingt-quatre ans; qu'il y en avait près de soixante qu'il évangélisait Naples et ses environs, donnant partout des missions, lui et sa congrégation du Saint-Rédempteur; qu'il avait eu à souffrir grandement de la part de Tanucci, qui tenait ce prêtre in-

anglaise, n'est nullement satisfaite de quitter Londres pour habiter Paris.

Contrairement à une note publiée, ce matin, dans plusieurs journaux, on m'écrit, de Vienne, que l'impératrice Elisabeth renonce, dit-on, à chasser, cette année, en Angleterre, quoiqu'une partie de son stad soit resté à Combermere-Abbey.

On raconte que, dans une réunion tenue à l'hôtel de la rue Saint-Didier, la question d'une vacance présidentielle possible a été examinée. L'âge de M. Grevy sinon son état de santé rendent absolument nécessaire, aux yeux des opportunistes, l'adoption d'une ligne de conduite, dans le congrès appelé à pourvoir à cette vacance éventuelle. La candidature de M. Brisson a été écartée après un débat assez vif ainsi que celle du général Chanzy. La candidature proposée par M. Gambetta lui-même est celle du général Campenon. La France affirme que cette nouvelle est rigoureusement exacte.

Le trésor royal de la basilique de Saint-Denis vient d'être pillé. Après avoir commis l'effraction de près de 60 serrures, les malfaiteurs se sont emparés de 35 objets d'une valeur inestimable. Notamment sept couronnes royales.

FRANCE

LE VOL DE SAINT-DENIS

Depuis longtemps déjà on signalait des vols sacrilèges dans les églises des environs de Paris, et, jusqu'à présent, la police n'avait pu mettre la main sur la bande de malfaiteurs. Jeudi, les voleurs ont rendu visite à la basilique de Saint-Denis, et c'est au trésor même de l'antique cathédrale qu'ils se sont adressés.

D'après les constatations faites par les autorités, les auteurs de ce vol hardi devaient avoir une connaissance exacte des lieux. Peut-être sont-ce des individus employés par M^{me} Cailhava, la sorcière du ministère de l'instruction publique, qui ont fait le coup. On se rappelle des fouilles pratiquées par cette femme, avec l'autorisation du gouvernement, dans les caveaux de la basilique et les espérances que M. Duvaux fondait sur le pouvoir de la baguette magique de cette moderne magicienne.

Pendant que ces travaux insensés s'exécutaient, des individus ont pu se mêler aux ouvriers, étudier les lieux et préparer l'acte qu'ils ont accompli avec tant d'audace. C'est donc le gouvernement qui serait responsable de ce vol commis; c'est peut-être grâce à sa légèreté et à sa bêtise que des malfaiteurs ont pu découvrir au trésor beaucoup plus réel que ceux rêvés par M^{me} Cailhava.

Jeudi soir, entre cinq et sept heures, pendant le dîner des gardiens, des individus sont entrés dans l'église, ont escaladé la balustrade qui ferme l'entrée du chœur; puis, à l'aide de pinces, ils ont forcé quatre portes et brisé une vitrine contenant le trésor, objets provenant de la munificence des souverains et offerts par de grandes familles de France.

Voici la liste des objets d'art qui ont été volés:

- 1° Un ostensor en argent doré, garni de pierres fines, avec nuages, rayons, et une croix en perles couronnant le tout. Cet ostensor de 1 m. 20 de haut, pèse de 12 à 13 kilos, et vaut environ — au poids — 4,800 francs;
- 2° Un second ostensor en or, de 80 centimètres de hauteur;
- 3° Six calices vermeil;
- 4° Six barrettes argent ciselé et cristal;
- 5° Une croix d'officiant sur pied en or, de 60 à 70 centimètres de hauteur;
- 6° Une croix pastorale donnée par Mgr Affre, archevêque de Paris, à Mgr Buquet, qui à son tour, en a fait don au chapitre;
- 7° Une autre croix pastorale;
- (Ces deux croix sont remarquables, en ce sens qu'elles ont au centre une fleur de lis et trois clous, au lieu d'une abeille, comme les autres.)
- 8° Deux couronnes vermeil, ayant appartenu à M^{me} Adélaïde et Victoire, filles de Louis XV;
- 9° La couronne du duc de Bourbon (en or);
- 10° La couronne du prince de Condé (en or);
- 11° La couronne de Charlemagne (modèle en vermeil);
- 12° Les couronnes funèbres en vermeil avec pierres fines, de Louis XVI, Louis XVIII, Marie-Antoinette et le duc de Berry;
- 13° Un encensoir cuivre, avec chaîne d'argent;
- 14° Un autre encensoir moyen âge;
- 15° Deux « baisers de paix » l'un en argent et l'autre en vermeil;
- 16° Une aiguière vermeil, avec bassin;
- 17° Un reliquaire cuivre doré, servant à placer la Couronne d'épines;
- 18° Cent trente-cinq pièces, dont quelques-unes sont comme on l'a pu voir, très volumineuses, et qui valent au total — prix brut de la manière — environ 40,000 fr.

Mais la valeur artistique est incalculable.

On a retrouvé à terre quelques-unes des pierres fines qui entouraient le grand ostensor, don de Napoléon I^{er} au chapitre, et qui nécessitait trois chanoines pour le porter. Il est probable que les voleurs l'auront brisé pour l'enlever.

M. Lanet, commissaire de police, informé par le veilleur de nuit, qui avait trouvé ouverte la grille fermée par lui, s'est immédiatement transporté sur les lieux.

On a ramassé une immense pince-moignon à la porte de la basilique et un levier à la porte des tombeaux des rois, qui n'a pu être forcée. Sur les dalles, on a trouvé quelques morceaux de viande destinés à détourner l'attention du chien qui accompagne le veilleur.

Des témoins sont venus dire qu'on avait remarqué une voiture qui a stationné du côté de la maison de la Légion d'honneur, à l'heure où le vol se commettait, et, devant la porte d'entrée de la sacristie, on a découvert un bout de bougie qui avait été dans une lanterne, peut-être une des lanternes de cette voiture.

Hier, M. Guillot, juge d'instruction, et M. Macé, chef de la police de sûreté, se sont rendus à Saint-Denis. Depuis quarante-huit heures, la police est en mouvement. Les services des gares des chemins de fer et de l'octroi ont été prévenus aussitôt. Les voleurs devaient être au nombre de trois au moins.

M^{me} Cailhava a été invitée à donner les noms des individus qu'elle a employés dans ses fouilles infructueuses.

ROME

Voici le résumé de la circulaire diplomatique adressée aux Nonces pontificaux par le cardinal secrétaire d'Etat, à l'occasion de la sentence prononcée par le tribunal civil de Rome, dans l'affaire de l'ingénieur Martinucci:

« Le cardinal, après avoir dit que la sentence prouve ce que le Pontife avait toujours affirmé, savoir que la loi des garanties ne donne au Pape qu'un simulacre de souveraineté, sans caractère sérieux, ajoute que la situation du Pontife ne peut pas être comparée à celle des princes dépossédés. Le Pape est resté Souverain de fait et de droit, puisque des ambassadeurs sont accrédités auprès de lui.

« Or, l'immunité absolue de la résidence est l'attribut essentiel de la souveraineté, sinon la situation du Pape serait inférieure à celle des ambassadeurs accrédités auprès de lui, puisque ceux-ci jouissent de l'exemption des tribunaux locaux et de l'immunité de résidence.

« Cette prérogative doit en outre s'étendre nécessairement à ses ministres, puisqu'ils sont responsables devant lui de leurs actes, accomplis en son nom; toute ingérence étrangère retomberait sur le Pontife même et détruirait son indépendance, attendu surtout le caractère absolu de sa souveraineté.

« Ce raisonnement est si pressant que l'avocat du plaignant en a compris la difficulté et les juges ont été forcés de s'appuyer sur le principe absurde et scandaleux de la sujétion du Pape aux tribunaux du royaume.

« Le cardinal réfute ensuite deux difficultés tirées l'une de l'analogie avec la maison royale, qui est soumise aux tribunaux, et l'autre de ce que le cours de la justice serait empêché par l'immunité de la résidence pontificale. Tout ce qui a été dit est confirmé par la genèse historique de la situation actuelle du Pontife.

« Lors de l'occupation de Rome, en 1870, l'enceinte du Vatican fut respectée par les envahisseurs et le Pontife a continué depuis à exercer la somme de droits dont il était investi avant le 20 septembre, de sorte que de droit il est resté souverain de Rome et de tous les Etats pontificaux et de droit et de fait souverain dans l'enceinte du Vatican, qui n'a jamais été violée pendant ces douze ans, non par le bon vouloir du gouvernement, mais à cause de la résistance armée, de la protestation du prince légitime, du veto de toute l'Europe et surtout de la menace redoutée du départ du Pontife, qui aurait gravement compromis comme il le compromettrait encore, s'il s'effectuait, l'existence du jeune royaume.

« Le secrétaire d'Etat fait ensuite allusion à l'agitation que l'occupation de Rome produit, comme il ressort du Livre vert distribué aux Chambres le 19 décembre 1870, et demande quelle aurait été l'impression du monde catholique, si le Pape, exilé ou dépouillé, fût allé demander un asile sur la terre ensanglantée de Saint-Louis ou au

milieu de ses fils catholiques de l'empire d'Allemagne.

« C'est pour cela que le ministre des affaires étrangères qualifia de bonne intention la décision du Pape de rester à Rome, et pour calmer les appréhensions des fidèles et des princes fit les plus amples promesses sur l'indépendance, la sécurité et la dignité du Pontife, déclarant dans sa circulaire, après le plébiscite, que ses palais auraient le privilège de l'extraterritorialité.

« Pour montrer comment ces promesses furent tenues, il suffit de rappeler la loi des garanties, cachant l'oppression et l'abaissement sous des apparences de souveraineté, les injures sans cesse faites au Pontife pendant douze ans, en le désignant aux colères populaires comme l'ennemi de la patrie, les scènes sauvages à l'occasion du transport des cendres du glorieux Pie IX et leurs auteurs déclarés généreux patriotes dans un document diplomatique.

« La sentence du tribunal est une violation de l'enceinte du Vatican et une offense non-seulement pour les ministres mais pour la personne sacrée du Pape, à cause de l'intention qu'elle montre de considérer le Pape comme sujet du roi et soumis à la juridiction des tribunaux communs.

« Cette sentence rend, en outre, la situation du Pape difficile dans l'intérieur de sa résidence, puisqu'elle met des obstacles à la bonne administration.

« Le secrétaire d'Etat donc, par ordre de Sa Sainteté, dénonce cette offense nouvelle, qui aggrave sa situation déjà si triste et si pénible, proteste contre la violation de ses immunités et de ses droits souverains, et déclare le gouvernement responsable de toutes les conséquences qui pourraient en résulter.

CANTON DE FRIBOURG

VOTATION DU 26 NOVEMBRE

DISTRICT DE LA GRUYERE

	Non	Oui
1 Albeuve	141	0
2 Avry-devant-Pont	61	38
3 Bellegarde	175	2
4 Botterens	15	0
5 Bulle	177	342
6 Broc	70	13
7 Cerniat	98	11
8 Châtel-s.-Monsalvens	31	0
9 Charmey	166	64
10 Corbières	36	5
11 Crésuz	20	0
12 Echarliens	66	47
13 Enney	45	0
14 Estavanens	55	0
15 Graudvillard	109	0
16 Gruyères	181	2
17 Gamfens	87	20
18 Hauteville	52	34
19 La Roche	257	1
20 La Tour-de-Trême	118	28
21 Lessoc	74	0
22 Maules	40	5
23 Marsens	56	11
24 Monthovon	129	0
25 Morlon	65	0
26 Neirivue	67	0
27 Le-Pâquier	72	1
28 Pont-en-Ogoz	29	22
29 Pont-la-Ville	109	1
30 Riaz	109	4
31 Romanens	80	3
32 Rueyres-Treyfayès	53	0
33 Sâles	117	0
34 Sorens	91	34
35 Vaulruz	141	7
36 Villars-s.-Mont	23	0
37 Villars d'Avry	13	4
38 Villarbeney	15	0
39 Villarvolard	55	1
40 Vuadens	134	83
41 Vuippens	34	22
Total	3466	797

Le Grand Conseil est rentré en séance ce matin.

Après la lecture du procès-verbal, M. Menoud, président du conseil d'Etat, a demandé la parole:

« La votation de la journée d'hier est trop importante pour que le conseil d'Etat ne donne pas au Grand Conseil des renseignements qui lui sont parvenus.

« Hier soir, la majorité pour le rejet de l'arrêté fédéral était de 130,000 voix, et dans presque tous les cantons, la majorité s'est prononcée contre cet arrêté.

« C'est une grande et belle journée pour la Suisse fédérative; elle s'est raffermie sur ses bases. Le peuple suisse, interrogé sur l'impulsion à donner à l'école, a répondu qu'il voulait lui conserver les principes de la foi chrétienne, qu'il ne voulait pas les échanger contre ceux de la morale indépendante et de la libre-pensée.

« Remercions la divine Providence de cet heureux résultat. »

Ici les députés présents se lèvent spontanément en signe d'adhésion aux paroles de M. le président du conseil d'Etat. En même temps des salves d'artillerie saluent la victoire. M. le président du Grand Conseil constate la manifestation de Messieurs les députés; il remercie les populations suisses qui se sont prononcées, hier, avec une si grande énergie dans l'importante question qui lui était soumise.

M. Hug, au nom de l'opposition qu'il représente seul, dit n'avoir pas pris part à la manifestation. Sans vouloir faire aucun reproche sur ce qui vient de se passer, il se contente de déclarer que l'opposition continuera à suivre la voie dans laquelle elle est entrée.

Ensuite, le Grand Conseil a entendu la lecture d'un message du conseil d'Etat proposant l'acquisition du domaine de Droguens, entre Romont et Siviriez, pour créer une maison de discipline pour les jeunes délinquants. L'Etat a conclu avec les représentants des héritiers du propriétaire défunt, une promesse de vente pour le prix de 320,000 fr.; dans ce prix est compris le domaine et ses bâtiments, plus le chédail mort et vivant.

La question est renvoyée à l'examen d'une commission, qui visitera le domaine.

Voici le résultat détaillé de la votation pour la ville de Fribourg:

Electeurs inscrits	2,546
Votants	1,994
Billets blancs ou nuls	14
Bulletins valides	1,980
Oui	738
Non	1,242

Mercredi dernier, un homme de Nériyve travaillait à ouvrir le chemin de la gorge de Lévy. Il a glissé dans le précipice, un rocher de soixante pieds de hauteur. Pendant plus de deux heures, ce malheureux est resté dans le torrent, la tête seule sortant de l'eau. Les gémissements furent entendus d'un passant, qui courut au village appeler du secours. L'on apercevait le malheureux, mais il fallait encore descendre dans la gorge. Un jeune homme attaché à une corde se laissa glisser jusqu'à une saillie de rocher sur laquelle se trouvait un buisson. La longueur de la corde ne permettant pas d'arriver au bas du ravin, il la fixa aux branches du buisson et se laissa glisser à nouveau. Quelques camarades le suivent en usant du même procédé; une échelle de trente pieds environ est descendue. Mais il faut refaire le chemin en montant avec le poids de l'homme horriblement mutilé. L'échelle est adossée au rocher, on grimpe jusqu'à la saillie indiquée, l'échelle ne va pas plus haut, on la retire pour la fixer sur la saillie et atteindre ainsi le chemin. Cet intéressant sauvetage s'est opéré sans le moindre accident. Il fait honneur au courage, au sang froid et au dévouement de ceux qui y ont participé.

La direction de l'hospice du district de la Sarine et des communes catholiques du Lac, a fait choix de MM. les D^rs Weck et Favre pour remplacer M. le D^r Bœchat dans les soins à donner aux malades et aux incurables traités à l'hôpital de la Providence.

CHRONIQUE & FAITS DIVERS

LE RESTAURATEUR DE LA MUSIQUE. — On vient de faire une bien intéressante découverte dans les papiers légués par M. Chasles, à l'Académie des sciences, dont il était membre. Ce savant géomètre avait, comme chacun sait, une rare collection d'autographes et de manuscrits. Il paraît, d'après des documents inédits, que Gerbert, qui devint plus tard le pape Sylvestre II, fut le restaurateur de la musique en Italie et en France, vers la fin du neuvième siècle et le commencement du dixième. Avant lui pendant tant de siècles de barbarie, la musique était lettre morte chez ces deux nations. Gerbert, né

en Auvergne, fut élevé au monastère de *Saint-Géraud, à Aurillac. C'était un des hommes les plus savants de son siècle, très versé dans les mathématiques et dans les sciences les plus abstraites.*

LE FEU AU THÉÂTRE. — C'est en Hongrie, cette fois, à Gross Beckzerek, que la scène se passe. Mercredi soir on jouait un drame serbe au théâtre de l'endroit, lorsqu'une des lampes à pétrole qui éclairent les couloirs est tombée, répandant un nuage de fumée dans tout le théâtre. On juge de l'émotion des spectateurs. Croyant à un incendie, ils quittent leurs places quelques-uns se jetant de leurs loges dans le parterre, et se précipitant en masse vers les issues, se culbutant et s'écrasant les uns les autres dans cette course effrénée.

S'il n'y a pas eu de mort d'homme, et c'est miracle, du moins les blessés sont légion. Le nombre de jambes et de bras cas-

sés dans la bagarre est, paraît-il, considérable.

La panique, du reste, ne manquait pas de raison d'être. Il y a eu commencement d'incendie et la scène et une partie des stalles ont été la proie des flammes, et tout le bâtiment eût brûlé sans l'énergie et l'intelligence déployées par les pompiers.

UNE PROPÉTIE EN PASSANT. — On vient de découvrir dans l'église du village d'Ober-Emmel sur la Sarre, diocèse de Trèves, une vieille inscription latine, portant cette curieuse prédiction :

« Quand saint Marc présentera l'agneau pascal, que saint Antoine fêtera la Pentecôte et que saint Jean, au jour de la Fête-Dieu, vénérera le Christ dans le Sacrement — alors le monde sera plein de gémissants et de sanglots. »

Or, ces indications chronologiques répondent exactement au calendrier de 1886. En

effet, cette année-là, la Saint-Marc (25 avril) coïncidera avec Pâques, la Saint-Antoine (13 juin) avec la Pentecôte, et la Saint-Jean (24 juin) avec la Fête-Dieu.

Du reste, la même prophétie se trouve dans Nostradamus, qui désigne l'année 1886 comme l'année *funeste* de ce siècle.

UN BOLIDE. — On écrit de Tchambar, gouvernement de Penz, au Golos : « Un jour de septembre dernier, à six heures et demie du soir, l'horizon fut inopinément éclairé par une lueur d'un vert bleuâtre semblable au feu de Bengale ; en même temps on aperçut un globe de feu laissant sur son parcours une longue trace lumineuse.

Bientôt il éclata en morceaux avec un fracas épouvantable ; un autre frappa le juge-instructeur militaire, qui tomba sous le choc ; sa redingote, à l'endroit touché par l'éclair, était brûlée. Les habitants de la ville ramassèrent les débris de l'aérolithe. Ils ont

la forme de polyèdres irréguliers, sentent le soufre et sont couverts d'une couche de poussière de couleur foncée.

L'archiduc Albert, feldmaréchal de l'armée autrichienne et vainqueur des Italiens à Custoza, est en même temps un philanthrope chrétien des plus distingués. Il vient de faire faire les plans d'une église monumentale à ériger à Frzinietz, en Silésie. Cette église, la plus belle de la contrée, est destinée à servir de paroisse aux nombreux ouvriers qui travaillent dans les forges que possède l'archiduc dans ce pays. Tout ce qui peut augmenter le bien-être de ses ouvriers fait l'objet de la sollicitude de l'archiduc, et la colonie ouvrière qu'il a fondée est un établissement modèle.

M. Sou-sens Rédacteur.

FEMME DE CHAMBRE

On demande une femme de chambre connaissant l'allemand et le français, sachant bien coudre et repasser. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. (652)

COCHER

Un jeune homme, fort et robuste, et possédant de bons certificats, désire se placer comme cocher. S'adresser au bureau du journal. (651)

Un petit ménage tranquille et sans enfant

DEMANDE A LOUER

pour le printemps, un appartement de 2 à 3 pièces avec jardin, aux environs de Fribourg. S'adresser au bureau. (631)

Ouvrages de divers auteurs

- P. LE COUSTOUR. Ballades et légendes bretonnes, 1 vol. in-12 2 fr. 50.
- LOCMARIA (Cte de). Souvenir des voyages du comte de Chambord 3 fr.
- Marie-Thérèse en Hongrie 4 fr.
- La Chapelle Bertrand 2 fr. 50
- Les Guerrillas, 2 vol. 4 fr
- MAC-CABE. Adélaïde ou la couronne de fer 12 fr.
- Florine, princesse de Bourgogne 2 fr.
- Berthe ou le Pape et l'Empereur 2 fr.
- MARCEL (Etienne). La Vengeance de Giovanni 3 fr.
- Le Chef-d'œuvre d'un Condamné 3 fr.
- Jermola, histoire polonaise 2 fr.
- Comment viennent les rides 2 fr.
- M^{me} MARIE-ANGÉLIQUE. Soirées du Père Laurent 2 fr.
- La Marguerite de San-Miniato 2 fr.
- Serviteurs d'autrefois 2 fr.
- A. DE MILLY. Conversations et récits 2 fr.
- Journal d'un Solitaire 2 fr.
- M^{me} ABRAHAM (Cse de). Veillées normandes 2 fr.
- F. NETTEMONT. Un pair d'Angleterre 2 fr.
- O'GORMAN. Le Prophète du Monastère 2 fr.
- M. PARSON. Edith Mortimer 2 fr.
- Rochère (Cse de la). Mignonnette 2 fr. 50.
- L'Orpheline d'Evenos 2 fr.
- Séraphine 2 fr.

En vente à l'Imprimerie catholique

THÉ PURGATIF
DE CHAMBARD



Ce Thé, uniquement composé de plantes et de fleurs, d'un goût très agréable, purge lentement, sans dérangement et sans fatigue. Aussi les personnes les plus délicates le prennent-elles avec plaisir. Il débarrasse l'estomac de la bile, des glaires et des humeurs, entretient le ventre libre, active les fonctions digestives et facilite la circulation du sang. Grâce à ses propriétés, il réussit toujours contre les Maux de tête, Migraines, Etourdissements, Maux de cœur, Palpitations, Mauvaises digestions, Constipation, et dans toutes les indispositions où il est nécessaire de dégager l'estomac et les intestins.

Exiger la Marque de Fabrique.

VENTE EN GROS à PARIS : chez A. SICRE, 13, Rue Bertin-Poirée
DÉTAIL : Dans toutes les bonnes Pharmacies. PRIX PAR BOITE : 1 fr. 25

A Fribourg : Boéchat et Bourgnecht.

CHOIX DE LA PRÉDICATION CONTEMPORAINE

FORMANT UN COURS COMPLET ET MÉTHODIQUE DE SERMONS, DE CONFÉRENCES ET D'INSTRUCTIONS SUR LE DOGME, LA MORALE, LE CULTE, LES SACREMENTS, LES FÊTES, LES DIMANCHES DE L'ANNÉE ET LES SUJETS DE CIRCONSTANCE

D'après NN. SS. les Evêques, les RR. PP. Jésuites, Dominicains, Oratoriens, les Missionnaires et Prédicateurs de stations, les Curés et autres Prêtres exerçant le saint ministère

Par M. l'abbé LELANDAIS

5 beaux volumes in-8 carré, papier vergé, de 620 pages ; contenant chacun 60 instructions

5^e ÉDITION, REVUE AVEC LE PLUS GRAND SOIN

Prix : 24 francs.

Aucun ouvrage n'est plus utile, plus pratique que celui-ci pour la prédication. On y trouve des sermons ou instructions sur tous les points du dogme, de la morale, du culte, sur l'Evangile de chaque dimanche et sur tous les sujets de circonstance.

Sur tous les sujets on donne un discours élevé pour les auditoires d'élite, — une instruction simple et familière, pour les auditoires moins distingués ; — sur les sujets plus importants, un plus grand nombre de sermons. — Les divisions et les subdivisions sont indiquées, comme sommaire, en tête de chaque sujet.

L'ouvrage répond ainsi aux exigences de tous les prédicateurs et de tous les auditeurs.

Il est approprié aux besoins de notre époque et plein d'actualité, puisqu'il se compose de sermons qui ont été prêchés, de livres qui ont été publiés de nos jours et qui ont produit un grand bien, obtenu un succès mérité.

Ces reproductions et ces extraits ont été faits par un homme compétent, c'est à-dire par un prêtre qui a exercé longtemps le saint ministère dans des positions différentes, et a pris part, pendant plusieurs années, à des publications mensuelles de prédication.

Les abonnés de ces vastes compilations et des hommes haut placés l'ont prié de faire un choix succinct et méthodique des meilleurs discours, de le compléter en compilant les meilleurs ouvrages de notre époque, les meilleurs sermons, les instructions pastorales et les mandements de nos pasteurs et savants évêques. Voilà la tâche utile qu'il a entreprise et qu'il offre avec confiance, non seulement à ceux qui la lui demandaient, mais à tous les pasteurs, qui y trouveront un précieux secours à leur zèle pour la parole de Dieu et le salut des âmes.

L'auteur de cet ouvrage a reçu les félicitations les plus flatteuses sur l'utilité de son travail pour le clergé, sur le plan d'après lequel il l'a conçu, sur la manière dont ce plan a été exécuté.

En vente à l'Imprimerie catholique à Fribourg

ALMANACHS POUR 1883

Almanach de :

l'Ami des campagnes	50 c.
l'Assomption	60 c.
la France illustrée	60 c.
la Première communion	40 c.
du Laboureur	30 c.
de l'Atelier	30 c.
du Soldat	30 c.
de l'Ouvrier	50 c.
des Chaumières	50 c.
du Coin du feu	50 c.

On peut adresser la valeur en timbres-poste, en ajoutant cinq centimes pour les frais d'envoi.

En vente à l'Imprimerie catholique à Fribourg.

Ordinaire de la messe prières et chants pour les différents temps de l'année, extraits du Graduel romain en usage dans la plupart des diocèses, in-12 cart. 0,50 cent.

Musique publiée par CÆCILIA

1 ^{re} année, in-12 cart.	1 fr.
2 ^e année, id	1 fr.
3 ^e année, id	1 fr.
Les 4 ouvrages ci-dessus cartonnés en un seul volume	2 fr. 50
Messe à deux voix égales , avec accompagnement d'orgue ou d'harmonium, par M. l'abbé Stemlin, grand in-4 ^e 1 fr. 50	
Les voix seules, format in-12	50 cent.
Messe à trois voix égales , par M. l'abbé Stemlin, grand in-4 ^e 1 fr. 50	
La même messe, format in-12	50 cent.

EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

CAHIERS D'ÉCOLE RÉGLÉS

de J. EHRSAM-PETER, à Zurich

Un cahier de 24 pages avec forte couverture : Sans marges 1^{re} qualité 5 fr. 50 le cent. Avec 6 fr.

BOURSE DE GENEVE DU 25 NOVEMBRE

FONDS D'ETATS	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE	ACTION	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
8 0/0 Genevois	82 1/2	—	82 1/2	83	Snisse-Occidentale	111	111	111	112
4 1/2 Fédéral 1879	—	—	—	—	priviligiée	443	—	450	—
4 0/0 1880	—	—	102 1/4	—	Central-Suisse	—	565	565	567
5 0/0 Italien	89 65	—	89 50	89 75	Nord-Est Suisse	316	318	313	316
5 0/0 Valais	—	—	—	—	priviligiée	—	540	540	545
					Union Suisse	230	230	226	230
					Saint-Gothard	602	601	600	602
					Union-priviligiée	—	436	435	437
					Comptoir d'escompte	—	—	—	—
					Banque de commerce	—	—	—	—
					de Genève	—	—	—	—
					Fédérale	—	—	390	405
					Société suisse des chemins de fer	568	—	560	565
					Banque des chemins de fer	—	—	6600	6750
					de Paris et Pays-Bas	—	—	1180	1187
					Crédit Lyonnais	602	601	600	602
					Association financière genevoise	—	—	735	—
					Omniun genevois	—	—	—	—
					Basler Bankverein	—	—	—	—
					Industrie genevoise du gaz	—	—	60	0
					belge du gaz	—	—	70	780
					Gaz de Genève	—	—	00	—
					Marseille	720	—	—	725
					Appareillage Gaze Ecuu	—	—	—	—
					Tabacis italiens	—	—	—	—

BOURSE DE PARIS

24 Nov.	AU COMPTANT	25 Nov.
102 18	Consolidés	102 18
80 30	3 0/0 Français	79 50
114 42	5 0/0 id.	113 30
—	Or, à New-York	—
143 —	Argent à Londres	143 —
	A TERME	
80 65	3 0/0 Français	80 65
114 27	5 0/0 id.	114 27
88 95	5 0/0 Italien	88 95
102 25	3 0/0 Anglais	102 10
12 15	5 0/0 Turc	12 15
—	5 0/0 Russe 1877	—
—	4 0/0 Autrichien	1025 —
1100 —	Banque de Paris	612 50
612 50	Crédit Lyonnais	440 —
430 —	Mobilier français	1357 50
1347 50	Crédit foncier	380 —
385 —	Mobilier Espagnol	810 —
797 —	Autrichien	1350 —
1502 50	Gaz Parisien	—
2550 —	Ruez	2572 —